

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire *Gonystylus* spp. à l'Annexe II, avec l'annotation #1:

Sert à désigner toutes les parties et tous les produits, sauf:

- a) les graines, les spores et le pollen (y compris les pollinies);
- b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues *in vitro* en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles; et
- c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement.

conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12), annexe 2 a, paragraphes A et B i), et annexe 2 b, paragraphe B.

B. Auteur de la proposition

Indonésie.

C. Justificatif1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Magnoliopsidées
- 1.2 Ordre: Myrtales
- 1.3 Famille: Thymélacées
- 1.4 Espèce: *Gonystylus* spp.
- 1.5 Synonymes scientifiques: Aucun
- 1.6 Noms communs:

français:	ramin
anglais:	ramin
espagnol:	ramin
indonésien:	gaharu buaya (Sumatra, Kalimantan), Medang keladi (Kalimantan)
malais:	melawis (M. péninsulaire), gaharu buaya (Sarawak)
tagalog:	lanutan-bagyo, anauan
- 1.7 Numéros de code: ---

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

La répartition géographique du genre *Gonystylus*, qui comprend environ 30 espèces, s'étend sur presque toute la région malaise, à l'exception du centre et de l'est de Java et des petites îles de la Sonde (Soerianegara & Lemmens, 1994). Vers l'est, l'aire de répartition se prolonge vers les îles Salomon, Nicobar et Fidji. La grande majorité des espèces se trouve à Bornéo (27 espèces), surtout au Sarawak. Viennent ensuite la Malaisie péninsulaire et Sumatra, avec sept espèces chacune, et les Philippines où il en existe deux. Dans toutes les autres régions il n'existe qu'une seule espèce. La plus répandue est *G. macrophyllus*. Le tableau 1 montre la répartition

géographique de chaque espèce (Airy Shaw, 1954; CITES, 1994; Soerianegara & Lemmens, 1994).

Tableau 1. Répartition géographique des espèces de ramin

<p><i>G. acuminatus</i> Airy Shaw: Bornéo*), Sumatra, Malaisie péninsulaire <i>G. affinis</i> Radlk. = <i>G. beccarianus</i> v. Tieghem (1893): Malaisie péninsulaire, Bornéo <i>G. areolatus</i> Domke ex Airy Shaw: Bornéo <i>G. augescens</i> Ridl. <i>G. augescens</i> Ridl.: Bornéo <i>G. bancanus</i> (Miq.) Kurz: Malaisie péninsulaire, Sumatra, Bangka, Bornéo <i>G. borneensis</i> (Tiegh.) Gil: Bornéo <i>G. brunnescens</i> Airy Shaw: Malaisie péninsulaire, Sabah et Sarawak <i>G. calophylloides</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. calophyllus</i> Gilg: Bornéo <i>G. confusus</i> Airy Shaw: Malaisie péninsulaire, Sumatra <i>G. consanguineus</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. costalis</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. decipiens</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. eximius</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. forbesii</i> Gilg = <i>G. warburgianus</i> Gilg ex Domke (1932): Bornéo <i>G. glaucescens</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. keithii</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. lucidulus</i> Airy Shaw: Bornéo (Sarawak et Brunei) <i>G. macrophyllus</i> (Miq.) Airy Shaw: Dans toute la région malaise et jusqu'aux îles Salomon (sauf le centre et l'est de Java et les petites îles de la Sonde) et dans les îles de Nicobar. <i>G. macrocarpus</i> C.T. White: Iles Salomon <i>G. maingayi</i> Hook f.: Malaisie péninsulaire, Sumatra, nord de Bornéo <i>G. micranthus</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. pendulus</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. punctatus</i> A.C. Smith: Fidji <i>G. reticulatus</i> (Elm.) Merr.: Philippines (Mindanao) <i>G. spectabilis</i> Airy Shaw: Bornéo <i>G. stenosepalus</i> Airy Shaw: Bornéo, Sarawak <i>G. velutinus</i> Airy Shaw: Sumatra, Bangka, Belitung <i>G. xylocarpus</i> Airy Shaw: Ouest Bornéo (Sarawak et ouest de Kalimantan)</p>

Note: * Bornéo: Sabah, Sarawak (Malaisie); Brunei Darussalam et Kalimantan (Indonésie)

On sait qu'actuellement six des espèces susmentionnées présentent un intérêt commercial (CITES, 2002): *G. affinis*, *G. bancanus*, *G. forbesii*, *G. macrophyllus*, *G. maingayi* et *G. velutinus* – *G. bancanus* étant celle que l'on trouve le plus couramment dans le commerce (Soerianegara *et al.* 1994). Cependant, le ramin est utilisé non seulement sous forme de bois d'oeuvre ou de produits en bois mais aussi, dans certains cas, en bois d'agar utilisé comme encens comme celui d'*Aquilaria* spp. Toutefois, ce commerce ne semble pas être important comparé à celui du bois d'oeuvre.

2.2 Habitat disponible

Les espèces de ramin sont présentes en général dans les forêt ombrophiles primaires, non inondées à basse et moyenne altitudes, jusqu'à 1200 m à Sumatra et 1500 m à Bornéo et aux Philippines (Soerianegara & Lemmens, 1994). L'écologie de *G. bancanus*, la plus importante espèce commerciale, diffère cependant de celle de la plupart des autres. Au Sarawak, à Sumatra et au Brunei Darussalam, c'est une composante importante, souvent grégaire, de la forêt côtière en grande partie de tourbières marécageuses, où elle se trouve non seulement dans la forêt marécageuse mélangée de la périphérie mais aussi dans la forêt d'alan (*Shorea albida* Sym) et la "padang-paya" (perchis des tourbières marécageuses). On la trouve également dans

les landes arborées. Dans la forêt marécageuse mélangée, *G. bancanus* est souvent le grand arbre le plus abondant, soit jusqu'à 20 arbres/ha, avec un diamètre supérieur à 50 cm, et c'est localement l'espèce prédominante.

D'après les chiffres présentés par la Direction de l'aménagement forestier d'Indonésie (1983), la superficie totale des forêts de tourbières marécageuses susceptibles de renfermer du ramin serait d'environ 13 millions d'hectares (ventilés dans le tableau 2), la plus étendue se trouvant dans le centre du Kalimantan (5,5 millions d'ha), le Kalimantan occidental (3,7 millions d'ha), et Riau (2,2 millions d'ha).

La superficie totale de végétation marécageuse en Malaisie péninsulaire dépasse 460.000 ha (Said & Zakaria, 1992 *in* CITES, 1994). Les forêts marécageuses du Sarawak couvrent 1.240.000 ha. Ces forêts représentent 14,7% de tout le couvert forestier, formant une ceinture côtière à son point le large près du fleuve Baram et du delta du Rejang (Chang, 1991 *in* CITES, 1994). La zone de forêt de tourbières marécageuses, classée domaine forestier permanent, couvre 761.704 ha, dont 357.169 ha sont classés réserves forestières, 401.283 ha forêts protégées et 3.252 ha forêts communales. Le Sabah compte 190.000 ha de forêts marécageuses (Blockus, *et al.* 1992 *in* CITES, 1994). La seule vaste zone de tourbières marécageuses, où l'on trouve *Gonystylus* au Sabah, est située dans la région sud-ouest de l'Etat (Fox, 1978 *in* CITES, 1994) mais la moitié de cette zone a déjà été défrichée. Les forêts de tourbières marécageuses du Brunei Darussalam sont probablement moins perturbées que celles d'autres zones de la région (WWF, 2001).

2.3 Etat des populations

Bon nombre d'espèces de ramin du genre *Gonystylus* sont classées comme "vulnérables" dans la Liste rouge UICN des espèces menacées (UICN, 2000) en raison de l'abattage intensif et de la destruction de l'habitat (Soerianegara & Lemmens, 1994). La FAO a inscrit *G. bancanus*, l'espèce la plus intensivement commercialisée, dans les catégories "surexploitée" et "vulnérable" (Mathew, 1994).

En Indonésie, les inventaires des bois ont commencé au début des années 1970 et ont servi de base à l'octroi de concessions d'exploitation forestière. Les données révisées des stocks sur pied de ramin et des zones boisées, telles que les a communiquées la Direction générale des forêts relevant de la Direction de l'aménagement d'Indonésie (1983), sont reprises par province dans le tableau 2. Ces données ont été utilisées en tant qu'informations initiales pour accorder des permis d'exploitation aux concessionnaires.

Tableau 2. Stocks sur pied initiaux de ramin, par province

N°	Province	Superficie totale de forêts de tourbières marécageuses (ha)	Stock sur pied initial (x 1000 m ³)	
			Diam. ≥ 35 cm	Diam. ≥ 50 cm
1	Riau	2 222 000	9 228,6	6 191,7
2	Jambi	397 500	2 127,5	1 293,1
3	Sud Sumatra	684 750	3 221,0	2 266,0
4	Ouest Kalimantan	3 731 100	38 564,5	27 707,0
5	Centre Kalimantan	5 491 250	76 106,6	50 390,3
6	Sud Kalimantan	154 000	630,5	355,1
7	Centre Sulawesi	486 500	842,0	672,6
8	Maluku	166 800	1,7	0,0
	Total	13 333 100	130 722,4	88 876,7

Source: Directorate of Planning, DG of Forestry, Indonesia (1983)

On peut constater dans le tableau 2 que les provinces ayant le potentiel de ramin le plus élevé étaient le Kalimantan occidental et le Kalimantan central. Une évaluation plus récente effectuée en 1997 indique une population sensiblement appauvrie dans l'ensemble de l'Indonésie (Soerianegara & Mardiasuti, 2002). Il a été montré que la population a considérablement diminué. La population est très clairsemée et les récoltes passées ont sans doute été de ce fait non durables.

Au Sarawak, le nombre d'arbres de ramin de plus de 20 cm de diamètre a été estimé à 2-20/ha dans la forêt marécageuse mélangée. Le stock sur pied de ramin peut atteindre jusqu'à 35 m³/ha dans la forêt mélangée de tourbières marécageuses et 17 m³/ha dans la forêt marécageuse d'alan (*Shorea albid*). On ne dispose pas de données actualisées mais l'ensemble de la population de ramin, dans toute l'aire de répartition, aurait énormément diminué.

2.4 Tendances des populations

En Indonésie, d'après Soerianegara et Lemmens (1994), la forêt de production de ramin dans les tourbières marécageuses du Kalimantan occidental s'étendait sur 1 million d'ha et renfermait un stock sur pied de 30 m³/ha en moyenne. Au Kalimantan central, la forêt de ramin couvrait environ 1,5 million d'ha et le volume de bois sur pied atteignait 25 m³/ha. La possibilité annuelle était fixée à 696.000 m³/an au Kalimantan occidental, avec un potentiel de 480.000 m³/an, et à 865.000 m³/an au Kalimantan central, avec un potentiel de 600.000 m³/an. La production annuelle à partir de ces deux seules provinces était donc supérieure à 1 million de m³.

En ce qui concerne l'Indonésie, la tendance du déclin peut être abordée en fonction de la production annuelle, calculée à partir de la production par unité de concession, comme indiqué dans le tableau 3. En 1991-1992, on savait que la production indonésienne était en moyenne de 900.000 m³/an (CITES, 1994). Près de 10 ans après, la production est tombée à 300.000 m³ en 1998. Ce déclin a continué jusqu'à 130.000 m³ en 2000 (données du Bureau national de statistique (BPS)). Toutefois, en ce qui concerne 2000, les données présentaient des anomalies, en ce sens que les chiffres officiels du Ministère des forêts indiquaient pour le ramin une possibilité annuelle (AAC) d'à peine 24.000 m³

Tableau 3. Production annuelle de ramin en Indonésie (m³)

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production	665.245	652.198	601.130	498.289	292.176	211.995	131.307/ 24.000*	interdic- tion des coupes	8000**	8000 **

Source: Statistiques indonésiennes (diverses années), Bureau national de statistique; Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature

Note: * 24 000 m³ était la possibilité annuelle officiellement approuvée par le Ministère des forêts
** quota annuel de récolte fixé par l'organe de gestion CITES d'Indonésie

En ce qui concerne la Malaisie, au Sarawak – Etat qui produit le plus de ramin – la population est également en baisse. En Malaisie péninsulaire, la production apparaît soutenue. Le tableau 4 montre la production annuelle des trois régions de la Malaisie.

2.5 Tendances géographiques

Les espèces, en particulier celle qui a le plus de valeur – *G. bancanus* – ont énormément diminué dans toute leur aire de répartition, surtout en Indonésie et en Malaisie, à cause d'une surexploitation destinée à répondre à la forte demande des marchés internationaux (Soerianegara & Lemmens 1994). Au Sarawak, où l'on trouve de grands peuplements, les coupes sont excessives depuis des décennies et au Kalimantan, une très forte pression s'exerce sur les populations naturelles. En Malaisie péninsulaire, de vastes secteurs de forêts de tourbières marécageuses ont été défrichés pour faire place à des plantations agricoles.

Tableau 4. Production annuelle de ramin en Malaisie (m³)

N°	Année	Malaisie péninsulaire	Sarawak	Sabah
1	1990	37 586	521 155	
2	1991	87 865	354 260	
3	1992	64 290	296 017	
4	1993	85 850	256 424	
5	1994	75 524	244 239	
6	1995	72 920	219 282	
7	1996	43 213	-	
8	1997	36 697	139 216	
9	1998	38 097	72 948	
10	1999	50 505	71 957	181
11	2000	70 337	67 020	133

Source: TRAFFIC Asie du Sud-Est (2004 *in litt*)

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les peuplements de ramin ne se trouvent en milieu naturel que dans la forêt de tourbières marécageuses qui est son habitat. Les tourbières sont classées dans la catégorie des terres marginales et ont tendance à être perturbées. La dégradation des tourbières est généralement attribuée à l'exploitation forestière, aux feux de forêt et au réaménagement des sites. Andriess (1988), cité par Istomo (2004), a fait observer que la tourbe ne se développe qu'à raison de 0,5-1 mm par an, tandis que le réaménagement la réduit de 1,5-3 cm par an. On a constaté une forte corrélation entre l'existence et l'abondance de ramin et la profondeur de la tourbe (Soerianegara *et al.* 1996). Dans les sites d'étude du Kalimantan central, le ramin a commencé à pousser en abondance, en densité supérieure à 30 arbres/ha, dans des tourbières où le sol d'organosol atteint plus de 500 cm de profondeur. Les arbres de ramin les plus abondants, soit 85 arbres/ha, se trouvent là où la tourbe atteint plus de 600 cm de profondeur (Istomo, 1997). L'on n'a pas trouvé de ramin sur des sols podzoliques sans tourbe (0 cm) et des semis de ramin ont été observés là où la tourbe atteint moins de 50 cm de profondeur, mais sans aucune perche ni aucun arbre.

Dans bien des cas, le ramin est la seule essence dominante. Par exemple, en moyenne, au Kalimantan, *G. bancanus* est largement réparti, souvent dominant, et son potentiel est de 40-60 m³/ha de bois, dont le ramin représente 27-40 m³/ha. D'autres espèces ligneuses courantes, comme le kauri (*Agathis* spp.), le meranti (*Shorea* spp.) et le keruing (*Dipterocarpus* spp.), représentent à peine 1-3 m³/ha (Soerianegara & Lemmens, 1994). Cependant les problèmes qui se posent en réalité quant au rôle de l'espèce dans l'écosystème tiennent à l'impact de la méthode d'abattage ou de récolte dans des zones marécageuses parce que la forêt de tourbières marécageuses n'est pas en général riche en espèces et que le ramin se trouve souvent être la seule espèce dominante. Les forêts marécageuses où pousse le ramin sont, la plupart du temps, très difficile d'accès à cause du sol spongieux, de l'eau stagnante et de la présence de branches et d'arbres tombés. Les grumes sont transportées sur des traîneaux en bois tirés par des hommes. Dans de telles circonstances et vu la méthode de récolte, près de 22% de la forêt est entièrement ouverte (Soerianegara, 1996).

2.7 Menaces

La pérennité et la gestion du ramin sont actuellement confrontées à de nombreux problèmes (Soerianegara *et al.*, 1996). Ils comprennent : 1) la surexploitation, qui se traduit sur le terrain par un déséquilibre entre le nombre d'arbres abattus pour leur bois et le nombre de pousses susceptibles d'assurer la régénération; 2) les plans de gestion et de coupe ne sont pas, en pratique, pleinement respectés à cause des conditions de terrain; 3) la sylviculture du ramin n'est pas entièrement connue; et 4) les prélèvements illicites.

L'une des principales menaces qui pèsent sur les forêts de ramin est la dégradation. Une grande partie des superficies de forêts de tourbières marécageuses a été touchée par la dégradation provoquée par la conversion à d'autres utilisations et par les feux de forêt (Ministère de l'environnement, 1996). On ne connaît pas exactement l'ampleur du déboisement mais diverses évaluations la situent entre 700.000 et 1.200.000 d'ha par an. La forêt de tourbières marécageuses a tendance à brûler facilement. En 1997, un grave incendie a frappé Sumatra et le Kalimantan (Indonésie). Les feux de forêt qui ont sévi dans les forêts de tourbières marécageuses ont été parmi les plus dévastateurs.

Les terrains où la tourbe va de peu profonde à profonde (entre 2 et 3 m) ont été classés forêts de conversion, c.-à-d. de conversion à l'agriculture, bien que ces zones offrent, au mieux, un potentiel très marginal et que les cas d'échecs des cultures aient été très nombreux. Ces espaces ont fait l'objet de coupes rases et l'exploitation commerciale a été généralement effectuée de manière non durable; les canaux destinés à faciliter le transport des grumes ont par la suite asséché le dôme de tourbe, entraînant l'affaissement, l'oxydation de la tourbe et les feux.

En Malaisie péninsulaire, de grands secteurs de forêts de tourbières marécageuses ont été défrichés à des fins agricoles, en particulier pour créer des plantations de palmiers à huile et d'ananas (Soerianegara & Lemmens, 1994).

Le Kalimantan souffre énormément de l'exploitation forestière illégale, laquelle a empiété en profondeur sur des aires protégées telles que le parc national de Tanjung Puting au Kalimantan central. L'empiètement sur les parcs nationaux indique sans doute une pénurie des espèces hors des aires protégées et représente également une source majeure de menaces (Samedi, 2003).

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Le ramin peut être utilisé pour une très vaste gamme de produits (Soerianegara & Lemmens, 1994). Le bois blanchâtre du ramin est très prisé et recherché en ébénisterie comme bois décoratif. Plus généralement, il convient pour la fabrication de meubles, la décoration intérieure tels les lambris et planchers de couleur claire, pour les jouets, le tournage sur bois, les manches à balai et autres poignées non soumises à des chocs, les lames de stores vénitiens, les chevilles, règles, cadres pour tableaux et planches à dessin. Le ramin est utilisé pour faire des éléments de construction légers tels que chambranles de porte et de fenêtre, moulurés, plinthes, plafonds, cloisons, marches d'escalier et comptoirs. Entre autres applications, on peut citer les planches, les barils, les boîtes et les planchers de bateaux. Le ramin convient parfaitement pour la fabrication de placages, de contreplaqués et de panneaux lattés et peut être transformé en panneaux de particules de qualité satisfaisante (Soerianegara & Lemmens, 1994). Certaines espèces produisent également du bois d'agar et sont bien connues en tant que "gaharu" ou "gaharu buaya" et utilisées comme encens semblable à celui des espèces d'*Aquilaria*.

Le ramin est une espèce de bois de valeur dont le prix unitaire est établi en fonction du poids (en kg et non en m³). En moyenne, un mètre cube pèse 260-500 kg. Le prix moyen du ramin sur le marché international est d'environ 1,56 USD/kg, sauf en 1995 où il a atteint 4,7 USD/kg, pour retomber à 0,93 USD/kg en 1996.

3.2 Commerce international licite

Le ramin est un des principaux bois d'exportation de l'Asie du sud-est. L'Indonésie était le plus important exportateur, suivi du Sarawak et de la Malaisie péninsulaire (Soerianegara & Lemmens, 1994). De 1994 à 2003, l'Indonésie a exporté des produits de ramin vers 28 pays dans le monde entier, soit au total 165.820 m³ de produits finis (Soehartono, 2003). Les exportations annuelles de l'Indonésie sont illustrées dans le tableau 5 ci-dessous. Par ordre d'importance, les cinq principales destinations de ces exportations ont été le Japon, Taiwan (province de Chine), l'Italie, Singapour et la Chine, le Japon en tant que plus grand importateur en Asie, et l'Italie semblant être le principal importateur des pays européens.

Tableau 5. Exportations de ramin de l'Indonésie

N°	Année	Volume des exportations (m ³)
1	1994	45 140
2	1995	34 280
3	1996	24 210
4	1997	22 930
5	1998	260
6	1999	170
7	2000	2 850
8	2001	8 570
9	2002	1 400

Source: Bureau national de statistique

Tableau 6. Exportations de bois scié de la Malaisie et de Singapour

N°	Année	Volumes des exportations (m ³)			
		Malaisie péninsulaire	Sarawak	Sabah	Singapour
	1985	2 488	112 618		
	1986	7 312	152 158		
	1987	14 387	153 879		
	1988	14 030	175 000		
	1993	4 713			
	1994	1 987			
	1995	2 520	75 570		
	1997	2 517			
	1998	10 970			
	1999	24 397			
	2000	39 651		60	87 215
	2001	39 793		346	64 122
	2002	29 361	33 417	139	10 000

Source: TRAFFIC Asie du Sud-Est (2004 *in litt.*)

3.3 Commerce illicite

A la forte baisse de la production indonésienne correspondait le déclin de la production dans chaque province où l'on sait qu'il existe des populations de ramin. Le déclin de la production de ramin en milieu naturel était malheureusement dû à la récolte excessive déclenchée par les abattages illicites et le commerce international y afférent. L'Indonésie souffre énormément de l'exploitation forestière illégale effrénée et du commerce international qu'elle alimente en bois illégalement récolté (Samedi, 2003; Soehartono, 2003). C'est un des problèmes majeurs de la gestion forestière en Indonésie et ce pays a dépensé d'énormes ressources monétaires et humaines pour le combattre.

Comme on le voit dans le tableau 4, la possibilité annuelle (production licite) était de 24.000 m³ en 2000 (encore que le Bureau national de statistique ait enregistré pour cette année une production de plus de 130.000 m³) et elle a été de zéro en 2001. Cependant, l'inventaire des réserves entrepris après l'interdiction d'exploitation a relevé plus de 400.000 m³ de produits en bois (en équivalent bois rond sous forme de grumes, bois scié, moulurés, chevilles et produits

finis). On a soupçonné qu'une telle anomalie résultait de la production illicite de bois en contravention de la possibilité. En outre, d'après une information émanant de la communauté forestière indonésienne et citée par la revue *Intip Hutan* (annon., 2003), l'interdiction du commerce de ramin ferait perdre tous les ans à l'Indonésie près de 200 millions d'USD, soit l'équivalent de 200.000 m³ de produits de ramin. Si on compare ces chiffres (et s'ils sont exacts) avec les données d'exportation communiquées par le Bureau central de statistique, indiquant un maximum de 45.000 m³ seulement (tableau 5), l'allégation selon laquelle du commerce de ramin était en majorité alimenté par l'exploitation forestière illicite et conduit illégalement peut être justifiée.

La Malaisie a signalé de nombreux cas de confiscation de ramin expédié d'Indonésie en Malaisie péninsulaire en 2002–2004 (Ahmad, 2004). En 2002, il y a eu 6 cas de confiscation de grumes de ramin représentant 107 m³. En 2003, il y a eu 21 cas de confiscation de ramin, soit au total 234 m³ en grumes, 76 m³ de chevrons et 593 m³ de bois sciés. De janvier à mars 2004, il y a eu 7 cas se montant à 582 m³ de grumes, 169 m³ de chevrons et 2.317 m³ de bois scié.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

La récolte du ramin est fortement stimulée par le commerce international. La multiplicité des utilisations du bois confère à l'espèce la valeur qu'elle a sur le marché international. Les incidences du commerce sur la population et l'habitat, comme en témoigne le recul des productions et du volume des exportations indonésiennes et malaisiennes, ont prouvé que le commerce international avait conduit à la surexploitation d'une ressource aussi précieuse.

Il importe également que les prélèvements d'espèces telles que le ramin dans les forêts de tourbières marécageuses permettent d'assurer la durabilité des plus petits arbres (15–30 cm de diamètre) utilisés pour les traverses de chemin de fer, les assises des voies ferrées, et les traîneaux. Les petits arbres ont un rôle important dans le cycle écologique de régénération de la forêt. D'après l'étude menée par Soerianegara *et al.* (1996), il serait nécessaire de prélever dans un carreau de coupe (100 ha) du bois pour environ 3210 traverses, soit 210 m³, ou près de 800 petits arbres (de 15-20 cm de diamètre). A cet effet, les petits arbres doivent être coupés sur des superficies d'environ 15 ha, ou bien ils doivent être coupés des deux côtés de la voie ferrée sur environ 75 m de large des côtés gauche et droit de la voie. Cette situation est d'autant plus regrettable que les arbres à transformer en traverses comprennent également des espèces de ramin.

3.5 Elevage en captivité ou reproduction artificielle à des fins commerciales (en dehors du pays d'origine)

Aucun.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 Au plan national

Les principaux lieux d'habitat du ramin qui aient été totalement protégés sous formes d'aires protégées en Indonésie comprennent le parc national de Tanjung Puting au Kalimantan central (415.000 ha), la réserve naturelle de Muara Kendawangan au Kalimantan occidental (150.000 ha), le parc national de Gunung Palung au Kalimantan occidental (130.000 ha) et la réserve naturelle de Kerumutan à Riau (120.000 ha).

En Indonésie, l'interdiction d'abattage a été imposée en 2001 par le décret n° 127 de 2001 promulgué par le ministre des forêts. Cette interdiction a été suivie d'un inventaire des réserves, lequel a été alors gelé. L'exportation des réserves a ensuite été autorisée sous contrôle rigoureux jusqu'à la fin 2001. Après 2001, afin de pouvoir contrôler le commerce, seuls les concessionnaires détenteurs d'un certificat d'aménagement forestier durable ont été autorisés à récolter et exporter du ramin en fonction de quotas annuels de récolte fixés le Gouvernement indonésien. En outre, en vertu du décret

n° 168 promulgué par le ministre des forêts en 2001, aucune exportation de ramin sous forme de grumes et de bois scié n'est autorisée.

Afin de réduire la contrebande d'Indonésie en Malaisie, le Gouvernement malaisien a imposé une interdiction d'importation des grumes indonésiennes en Malaisie.

4.1.2 Au plan international

A la demande du Gouvernement indonésien, le ramin est actuellement inscrit à l'Annexe III de la CITES; cette inscription est entrée en vigueur le 6 août 2001. A cette fin, le Secrétariat CITES a envoyé plusieurs notifications aux Parties: les n°s 2001/026, 2001/040, 2001/053 et 68/2001. A compter du 22 octobre (notification n° 2001/092), la Malaisie a présenté une réserve partielle devant s'appliquer seulement à toutes les parties et tous les produits reconnaissables, sauf le bois scié et les grumes.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue des populations

Bien que l'inscription à l'Annexe III n'exige pas l'avis de commerce préjudiciable (ACNP) requis par l'Article IV, l'Indonésie a émis un ACNP depuis que l'Annexe III est entrée en vigueur pour cette espèce. L'Indonésie a fixé un quota de récolte annuel en se fondant sur des levés effectués par l'autorités scientifique. Les levés sont entrepris pour vérifier le plan de coupe annuel (défini sur la base d'un inventaire à 100% du bois) établi par le concessionnaire. La surveillance continue de la régénération dans les zones parcourues par les coupes est également entreprise par le concessionnaire. Le ministère des forêts envisage de procéder, par l'intermédiaire de son Agence de recherche-développement sur les forêts, à un inventaire complet et détaillé ainsi qu'à des enquêtes de contrôle du ramin dans l'ensemble du pays. La proposition concernant l'exécution de ces enquêtes est actuellement étudiée par l'OIBT en vue d'un financement.

4.2.2 Conservation de l'habitat

Les principales zones d'habitat de l'espèce, et de protection et conservation du ramin en Indonésie, comprennent le parc national de Tanjung Puting au Kalimantan central (415.040 ha), la réserve naturelle de Muara Kendawangan au Kalimantan occidental (150.000 ha) et le parc national de Gunung Palung au Kalimantan occidental (90.000 ha). A Sumatra, quelques aires ont été désignées comme étant importantes pour la protection de l'habitat et des populations de ramin et pour leur conservation. Celles-ci comprennent les réserves cynégétiques de Bukit Batu à Riau (21.500 ha), Giam-Siak Kecil à Riau (50.000 ha), Kerumutan à Riau (120.000 ha), Tasik-Serkap à Riau (6.900 ha), le parc national de Berbak à Jambi (162.000 ha), le parc national du fleuve Sembilang dans le sud de Sumatra (202.896 ha) et la réserve cynégétique de Padang Sugihan (86.932 ha).

4.2.3 Mesures de gestion

En Indonésie, la forêt naturelle de tourbières marécageuses où pousse le ramin est gérée selon le système indonésien d'abattage sélectif et de plantation, de diamètre limite de 35 cm et d'une rotation de 35 ans. Au moins 25 arbres sains/ha, de diamètre supérieur à 15 cm, devraient être laissés sur pied en tant qu'arbres d'avenir. Des plantations d'enrichissement sont également effectuées pour assurer une régénération saine.

Au Sarawak, de vastes superficies parcourues par les coupes dans les forêts mélangées de tourbières marécageuses sont régulièrement traitées en vue de stimuler la régénération et la croissance du ramin. Le problème vient du fait que le ramin est une essence d'ombre et se développe plus lentement que les autres espèces dans une forêt en cours de régénération (Soerianegara & Lemmens, 1994); des mesures particulières doivent donc être prévues pour faciliter la régénération.

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

En vertu des dispositions de l'Annexe III, le Gouvernement indonésien invite les autres Parties à la CITES à contrôler le commerce international de cette espèce. En conséquence, l'Indonésie est tenue de délivrer un permis d'exportation et les autres Etats de l'aire de répartition sont tenus de délivrer un certificat d'origine couvrant les spécimens de l'espèce exportés. Toutefois, la Malaisie, en tant qu'autre important Etat de l'aire de répartition, a formulé une réserve partielle (au sujet des produits finis tels que les meubles) quant à l'inscription de l'espèce à l'Annexe III.

L'Indonésie est d'avis que l'inscription à l'Annexe III contribue de manière efficace à la lutte contre l'exploitation illégale dans le pays et à la gestion du commerce international, mais il faut aussi compter sur la coopération internationale à cet effet (Samedi, 2003). Cependant, même si les Parties sont invitées à exercer le même niveau de contrôle que celui exigé aux termes de l'Annexe II, il apparaît que les contrôles relatifs à l'Annexe III ne sont pas aussi largement compris et appliqués que ceux qui se rapportent à l'Annexe II (Buitron & Mulliken, 2003). L'inscription à l'Annexe III présente encore des lacunes susceptibles d'être exploitées pour le commerce illicite. Les prescriptions additionnelles qui s'appliquent aux espèces inscrites à l'Annexe II destinées à l'exportation et qui concernent l'évaluation d'achat légaux et de la durabilité (avis de commerce non préjudiciable émis par l'autorité scientifique CITES des pays d'exportation) ne sont pas actuellement applicables aux espèces inscrites à l'Annexe III. Il peut en résulter des récoltes et un commerce non durables, même s'ils peuvent avoir un caractère légal par suite de la délivrance de permis ou de certificats.

Le fait que certains grands pays ou territoires d'importation tels que le Japon et Taïwan (province de Chine) n'ont pas prévu de dispositions pour l'application de l'Annexe III à des importations, mais qu'ils en ont prévu pour les espèces inscrites à l'Annexe II, rendrait potentiellement beaucoup plus efficace le contrôle du commerce de ramin.

L'atelier trinational tenu en Malaisie en avril 2004 est parvenu à un consensus au sujet de la mise en place d'une équipe spéciale trinationale qui se concentrera sur l'élimination du commerce illicite de ramin entre l'Indonésie, la Malaisie et Singapour et apportera son soutien à la mise en oeuvre des procédures correctes de CITES pour le contrôle du commerce légal. L'activité de cette équipe spéciale améliorerait de façon non négligeable la gestion à long terme du commerce de ramin de ces deux importants pays de production et, en outre, permettrait à Singapour d'assurer la parfaite transparence de ses opérations en tant que réexportateur.

En conséquence, dans le cas du ramin, l'inscription à l'Annexe II est considérée comme étant plus appropriée.

4.3.2 Mesures internes

Les règlements indonésiens n'habilitent que les seuls concessionnaires détenant le certificat d'aménagement forestier durable (délivré par le *Forest Stewardship Council*, accrédité par l'Institut indonésien d'écoétiquetage). Jusqu'à présent, ce certificat n'a été accordé qu'à une seule compagnie et des permis d'exportation ont donc été délivrés pour couvrir les exportations de spécimens de ramin par la compagnie en question.

S'agissant de la lutte contre l'exploitation illégale en Indonésie, le gouvernement a établi en 2001 au niveau national un groupe de travail spécial chargé de la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Ce groupe comprend des éléments du Ministère des forêts, du cabinet du procureur général, du Ministère de la justice, du quartier général de la police nationale, du Ministère du commerce et de l'armée indonésienne. Au niveau des provinces, les pouvoirs publics ont également établi une équipe intégrée (dont la composition est analogue à celle du groupe spécial national) qui peut se charger directement d'opérations territoriales pour faire respecter la loi. Sur l'ensemble du

territoire indonésien, les opérations d'application et de respect de la loi mettent à contribution 4000 gardes forestiers (police forestière) et enquêteurs civils. Le budget total prévu pour ces opérations se monte à IDR125 milliards (16 millions d'USD) pour 2004.

5. Information sur les espèces semblables

Le ramin est un bois dur léger à moyennement lourd, dont la masse volumique va de 460 à 840 kg/m³. En raison de son aspect luxuriant, des propriétés du bois et la facilité d'usinage, le ramin fait l'objet d'une forte demande. Peu d'espèces peuvent remplacer le ramin dans ses multiples utilisations. On a identifié certaines espèces, telles que l'hévéa (*Hevea brasiliensis* Wild ex A.L. Juss) et le jelutong (*Dyera costulata* Miq. Hook f.), qui possèdent des propriétés semblables à celles du ramin mais en raison de la difficulté d'usinage et de leur aspect moins lisse, elles n'ont pas remplacé le ramin dans le commerce international.

6. Autres commentaires

Trois ateliers ont eu lieu récemment en Indonésie et en Malaisie, soutenus et animés par TRAFFIC Asie du Sud-Est, pour examiner les questions relatives au commerce du ramin. L'atelier indonésien a eu lieu le 7 janvier 2003 et ses recommandations concernent les mesures à prendre pour résoudre les problèmes de respect des lois, de surveillance des quotas, d'harmonisation des données sur le commerce, et de troc. L'atelier national de Malaisie s'est tenu le 8 mars 2004; ses recommandations concernent la diffusion des procédures CITES auprès de l'industrie et d'autres agences, l'étude des questions de troc, la recherche d'un mécanisme pour faire respecter la CITES dans le cas des importations de grumes et de bois sciés, l'intensification du contrôle des sites de débarquement illégaux en Malaisie péninsulaire, la définition d'un mécanisme permettant de garantir que les zones franches ne servent pas à "blanchir" le ramin illégal et la définition d'une procédure pour utiliser les spécimens confisqués.

L'atelier le plus récent était l'atelier trinational organisé par TRAFFIC Asie du Sud-Est les 15 et 16 avril 2004, auquel ont participé les délégués de trois pays: l'Indonésie, la Malaisie et Singapour. Les délégués à l'atelier sont convenus que ces trois pays devront prendre des mesures immédiates et ont recommandé la formation d'une équipe spéciale trinationale en vue de faire respecter les dispositions de la CITES dans le commerce du ramin.

7. Remarques supplémentaires

Aucune.

8. Références

- Ahmad, J. 2004. Ramin Trade Practices: The Malaysian Scenario. Presentation by Malaysian delegation at the Tri-National Workshop Trade in the Commercial Timber Species (*Gonystylus* spp.), Kuala Lumpur, 15-16 April 2004.
- Annon. 2003. Ramin Timber Trade. *Intip Hutan*. April: 11-12.
- Buitron, X and T. Mulliken, 2003. The bigleaf mahogany and CITES Appendix III. *CITES World – Official Newsletter of the Parties Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES)* 11: 7-8.
- CITES, 1994. Trade in plants specimens, Ramin *Gonystylus bancanus*. Working Document (Doc. 9.53). Submitted to the 9th meeting of the Conference of the Parties to CITES, Fort Lauderdale, USA, 7th – 18th November 1994. Unpublished.
- CITES, 2002. CITES Identification Manual.
- Directorate of Planning. 1983. Potential and Distribution of Commercial Timber, Ramin. Book 3. Directorate General of Forestry, Indonesia. (In Indonesian).
- Airy Shaw, H.K. 1954. *Thymelaeaceae – Gonystyloidea*. In van Steenis, C.G.G.J. (Ed.): Flora Malesiana. Series I, Vol. 4 (4): 349-365.

- Istomo, 1997. The distribution of ramin (*Gonystylus bancanus* Kurz.) in the peat forest (Case study in PT. INHUTANI III, Central Kalimantan. *Journal of Biological Resources management*. Vol.II (1): 33-40.
- Istomo, 2004. Ecology and management of Ramin Forest in Indonesia. Paper presented at the National Workshop on Trade in Ramin in Indonesia, Bogor, 7 January 2004. (In Indonesian, unpublished).
- Samedi, 2003. Appendix III and the conservation of ramin (*Gonystylus* spp.) in Indonesia. *CITES World – Official Newsletter of the Parties Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES)* 11: 9-10.
- Soehartono, T. 2003. Sustainable trade in agarwood and ramin from Indonesia. Paper presented at the National Strategy on Conservation and Trade of Trees in Indonesia. LIPI, Bogor.
- Soerianegara, I.; E.N. and R.H.M.J. Lemmens (Eds.). 1994. PROSEA, Plant Resources of South East Asia 5 (1) Timber Trees: Major commercial timbers. PROSEA. Bogor.
- Soerianegara, I; Istomo; U. Rosalina; I. Hilwan. 1996. Evaluation and Determination of Sustainable ramin Forest Management System. Report of the Research Grant: Research Enhancement and Community Development Project, Directorate General of Higher Education, Ministry of Education and Culture. Faculty of Forestry, Bogor Agricultural University. Bogor. (In Indonesian, unpublished).
- Mathew, B.(Eds.) 1994. CITES Guide To Plants In Trade. Department of the Environment, Royal Botanic Gardens, Kew.
- Ministry of Environment. 1996. The national Strategy and Action Plan for the Management of Indonesian Wetlands. Bogor.
- IUCN, 2000. 2000 Red List of Threatened Species. IUCN, Gland, Switzerland.
- WWF, 2001. Borneo Peat Swamp Forest. www.worldwildlife.org.